

Marais d'Athis-Cherville - Marne



Leste dryade

Gentiane pneumonanthe



Avant-propos

Situé le long du ruisseau de la Tranchée, le marais d'Athis, appelé aussi « marais de l'Île Pouillard », est constitué de milieux naturels remarquables justifiant son inscription au sein du réseau Natura 2000. Notre commune, propriétaire des 41 hectares de marais, est impliquée depuis une dizaine d'années dans la sauvegarde du site. En 2015, afin de consolider cet engagement, nous avons sollicité et obtenu à nouveau la présidence et la maîtrise d'ouvrage pour l'animation du site Natura 2000. Cette animation sera conduite sur la période 2016-2018. Afin de nous épauler dans cette démarche, nous avons fait appel au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne qui est à nos côtés depuis 1995 pour la préservation du marais.

Comment financer les actions favorables à une bonne gestion de ces espaces naturels ? Le contrat Natura 2000 s'est immédiatement imposé. La signature dans les mois qui viennent d'un nouveau contrat Natura 2000 permettra de perpétuer les actions d'entretien du marais pour améliorer son état de conservation.

Je me réjouis également de l'intérêt manifesté par les habitants et les acteurs locaux pour la préservation du site. Et plus particulièrement par l'Association communale de chasse agréée d'Athis, principal usager sur le marais, avec lequel le Conservatoire a pu tisser des liens aux intérêts mutuels. Natura 2000 n'est pas une contrainte de gestion imposée mais bien au contraire, une aide à la mise en valeur d'un patrimoine. Il nous appartient de nous l'approprier.

Jean-Loup EVRARD, maire d'Athis



BILAN des actions réalisées

Faire découvrir le marais et ses enjeux naturels



Un marais est un milieu naturel souvent peu connu du grand public malgré les rôles essentiels et les multiples interactions que l'homme peut avoir avec ce milieu. La sensibilisation et l'information de tous, dès le plus jeune âge est une action importante de la démarche Natura 2000, afin que chacun participe à son échelle à la préservation de la biodiversité.

Le Conservatoire a organisé le 25 juin 2016 une sortie nature à la découverte du marais d'Athis. Petits et grands sont venus s'imprégner

de l'ambiance particulière du site et sont partis à la rencontre de sa faune et de sa flore. Munis de bottes, ils ont traversé le marais pour regarder de près les orchidées et tenter d'apercevoir les tritons de la mare. Sur le chemin, le Conservatoire a donné de nombreuses explications sur l'histoire et les activités humaines liées au marais, en particulier sur la gestion des milieux naturels visant à assurer la préservation du site.



Le 27 juin 2016, guidés par le Conservatoire, une trentaine d'élèves de l'école primaire de la commune d'Athis ont exploré le marais. Différentes activités ludiques ont été proposées (pêches, lecture de paysage...) afin d'en apprendre plus sur les animaux et les végétaux de cette zone humide exceptionnelle.



+

Mieux connaître les espèces

En 2016, deux études ont été réalisées sur le marais d'Athis afin d'améliorer la connaissance sur les espèces de papillons de jour et de libellules. Les espèces d'intérêts communautaires, c'est-à-dire considérées comme rares ou menacées en Europe, étaient tout particulièrement ciblées.

Ainsi, un papillon, le Damier de la succise, et quatre espèces de libellules, la Leucorrhine à large queue, la Leucorrhine à gros thorax, l'Agrion de Mercure et la Cordulie à corps fin, ont été recherchés sur le marais par les spécialistes de la LPO et du Conservatoire d'espaces naturels.



LE DAMIER

Fréquentant les prairies, le Damier de la Succise est en fort déclin en Champagne-Ardenne. Il pond ses œufs exclusivement sur la Succise des prés, dont les feuilles serviront de nourriture aux jeunes chenilles. Malgré la présence de sa plante hôte, le papillon n'a pas été retrouvé sur le site. Cela peut s'expliquer par le faible nombre de pieds de Succise ou encore les mauvaises conditions météorologiques du printemps 2016 qui ont pu entraîner un retard sur le vol des adultes en cette saison.

LES LIBELLULES

Constat identique pour les quatre libellules. Aucun indice de présence n'a été relevé. Cependant, les inventaires ont permis de confirmer la présence d'une espèce peu commune : le Leste dryade.

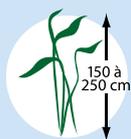
Le Leste dryade est une petite libellule au corps vert métallique à cuivré brillant. En vieillissant, les flancs du thorax et de l'abdomen se couvrent d'une poudre bleue. C'est un spécialiste des mares temporaires où les adultes volent de juillet à août.



depuis 2016

Une menace pour la biodiversité locale : le Solidage du Canada, peste végétale

Les plantes invasives sont des végétaux envahissants, dont la prolifération entraîne des dysfonctionnements et des dommages sur l'environnement : disparition des plantes locales, diminution de la biodiversité... Il est nécessaire de surveiller la progression de ces espèces, de limiter leur prolifération mais surtout de lutter contre leur introduction dans les milieux naturels. En effet, pour la plupart, elles ont été introduites comme plante ornementale. Le marais d'Athis est concerné par l'une d'entre elle : le Solidage du Canada.



Comment la reconnaître ?

Appelée gerbe d'or pour ses fleurs jaune vif, cette plante vivace peut mesurer jusqu'à 2,5 mètres de haut ! Elle fleurit de juillet à octobre.



Mode de propagation

Cette plante herbacée vivace possède un réseau de tiges souterraines vigoureux. Elle prolifère rapidement en milieux terrestres : berges des cours d'eau, fossés, lisière des forêts, bord des routes...



Comment l'éliminer ?

Pour limiter l'impact de la plante sur le marais, et dans le cadre du prochain contrat Natura 2000, des opérations de fauche seront réalisées deux fois par an pendant trois ans. L'une pendant la croissance de la plante (fin mai) et la deuxième pendant la floraison (août). Cette double fauche devrait permettre de réduire la densité des peuplements ou au minimum de contenir la population en limitant son expansion. Cette opération devra être renouvelée plusieurs années de suite pour réduire les massifs de Solidages et épuiser les stocks de graines.

Le marais d'Athis est-il en bon état de conservation ?

Depuis 2016, le Conservatoire mène des études pour mesurer l'état de santé du marais. En jargon scientifique, on parle d'état de conservation. Les espèces floristiques remarquables, les espèces exotiques envahissantes et celles indicatrices de l'humidité du marais sont relevées afin de dresser le diagnostic de santé du site (bon, altéré ou dégradé). En parallèle, une cartographie des habitats naturels du marais est réalisée dans le but de localiser les secteurs présentant des enjeux particuliers. En fonction des résultats, les orientations de gestion du marais pourront être ajustées. Cette étude prendra fin en 2018.



QU'EST-CE QU'UN CONTRAT NATURA 2000 ?

Un Contrat Natura 2000 est un contrat passé entre un acteur local (propriétaire, commune, association...) et l'État pour mettre en œuvre un projet de protection ou de restauration écologique.

MODALITÉS ?

L'engagement porte sur 5 ans pour des travaux définis par un cahier des charges, 30 ans pour la conservation de bois d'intérêt écologique. Les travaux sont financés jusqu'à 100 %.



+

Vous avez un projet ? Pensez à l'évaluation des incidences Natura 2000 !

Organiser un événement sur un site Natura 2000 peut se révéler compliqué si on ne s'est pas posé les bonnes questions en amont. C'est pourtant simple, comme l'explique **Laure Rogeaux**, animatrice Natura 2000.

Dans quels cas est-il nécessaire de mener une évaluation des incidences ?

Laure Rogeaux : Les manifestations sportives et récréatives, l'équipement d'un site pour une activité de pleine nature, la création de nouveaux chemins ou sentiers..., la liste est longue. N'hésitez pas à vous renseigner.

Comment savoir si le projet se déroule à l'intérieur d'une zone Natura 2000 ?

L. R. : Il faut consulter les périmètres Natura 2000 sur le site de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est ou Géoportail.

Comment mieux préparer son dossier ?

L. R. : Je suis à la disposition des porteurs de projet pour faciliter leurs démarches. Un certain nombre de formulaires simplifiés a été élaboré pour rendre la démarche plus aisée.

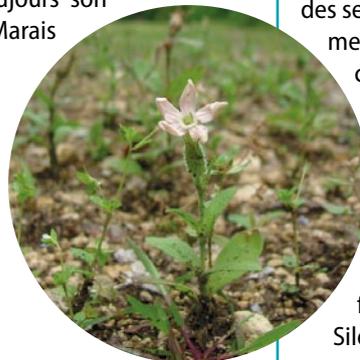
Pourquoi un nouveau périmètre Natura 2000 ?

Au cours de l'élaboration du document d'objectifs, les membres du Comité de pilotage ont validé l'intérêt d'ajuster le périmètre du site Natura 2000.

L'objectif était d'avoir un périmètre cohérent avec les enjeux biologiques, les limites cadastrales et les éléments du paysage (bords de parcelles, lisières, chemins).

Ainsi, le projet de périmètre défini suite aux réunions de concertation avec les acteurs locaux, ne concernait plus qu'une seule commune, la commune d'Athis. En effet, plusieurs parcelles agricoles incluses partiellement dans le périmètre initial se situaient sur le territoire de la commune de Cherville. Ces parcelles ont été exclues afin de ne conserver dans le nouveau périmètre que l'ensemble du marais d'Athis composé d'une seule entité fonctionnelle.

Le site du marais d'Athis couvre désormais une superficie de 42 hectares (47 hectares initialement). Le nouveau périmètre est validé depuis janvier 2017. Cependant, le site Natura 2000 porte toujours son intitulé originel «Marais d'Athis-Cherville».



Découverte d'une nouvelle espèce : Le Silène de nuit

En 2016, le Conservatoire a découvert une nouvelle plante sur le marais d'Athis : le Silène de nuit ! Cette espèce est rarissime dans la Marne. Absente des secteurs humides du marais, cette messicole se cantonne aux zones de cultures du site Natura 2000 du marais d'Athis.

Ce silène n'est toutefois pas facile à remarquer. La plante n'attire en effet pas beaucoup l'attention avec sa tige grisâtre et visqueuse et ses fleurs fermées pendant la journée. Le Silène de nuit, comme l'indique son nom, a en effet la particularité d'ouvrir ses fleurs au crépuscule. Il émet alors un doux parfum attirant les pollinisateurs nocturnes, tels que les papillons de nuit.

Natura 2000 Qui contacter ?

La commune d'Athis a confié la mise en œuvre des actions définies dans le document d'objectifs au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne.

Le Conservatoire a pour mission d'informer et d'accompagner les propriétaires et les usagers dans la mise en place de projets et de contrats.



CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE CHAMPAGNE-ARDENNE

30 Chaussée du Port - CS 50 423
51 035 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. : 03 26 69 12 39
secretariat@cen-champagne-ardenne.org

COMMUNE D'ATHIS

COMMUNE D'ATHIS
Mairie d'Athis
1 rue Camille Soudant
51 150 ATHIS
Tél. : 03 26 57 62 94
mairieathis@wanadoo.fr

Bulletin réalisé avec le soutien financier de :



Site Natura 2000 n° FR2100286

Responsable de publication : Jean-Loup Evrard, maire d'Athis

Rédaction : CenCA

Conception graphique : Piment Noir

Crédits photos : A. Antoine, MNHN-CBNBP : F. Desmoulins, N. Hélitais, L. Rogeaux, JB. Rougemont



Impression : Imprimerie Félix - 08400 Vouziers
350 exemplaires - Mars 2017

Ce bulletin d'information est cofinancé par l'Union européenne. Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

